

Administration communale

<http://www.echternach.lu>

service.technique@echternach.lu

**Monsieur le Bourgmestre  
de la Ville d'Echternach**

**2, Place du Marché  
L-6460 Echternach**

## Demande d'autorisation de construire

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_  
 demeurant à L- \_\_\_\_\_  
 rue et no \_\_\_\_\_  
 tél. \_\_\_\_\_ fax \_\_\_\_\_  
 GSM \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

vous prie par la présente de bien vouloir m'accorder une autorisation pour :

- une construction nouvelle
  - la surface bâtie au sol de la construction \_\_\_\_\_ m2
  - la surface brute \_\_\_\_\_ m2
  - le volume bâti de la construction \_\_\_\_\_ m3
  - le nombre de logements prévus dans le bâtiment \_\_\_\_\_

Logement	1	2	3	4	5	6
Surface habitable (m2) Calcul suivant ILNAS 101 : 2016						

le nombre de commerces prévus dans le bâtiment \_\_\_\_\_

Commerce	1	2	3	4	5	6
Surface (m2)						

le nombre des emplacements de stationnement \_\_\_\_\_

le passe-port énergétique : classe \_\_\_\_\_ numéro \_\_\_\_\_

- des travaux de façade
  - travaux de renouvellement de la peinture
  - mise en place d'un nouveau crépis
  - mise en place d'une façade isolante
- des travaux de toiture
  - renouvellement de la toiture (couverture)
  - renouvellement de la toiture (couverture et charpente)
  - travaux d'isolation de toiture
  - mise en place de fenêtres de toiture, lucarnes....
- l'installation de nouvelles fenêtres, portes et portes de garage

- tout travail de démolition
- un changement d'affectation
- un morcellement de terrain (accorde de principe)
- des travaux d'agrandissement, d'exhaussement et de transformation de constructions existantes, de même pour toutes autres modifications apportées aux murs extérieurs, éléments porteurs et toitures, ou à l'affectation de la pièce
- l'installation p.ex. d'un auvent, d'une marquise, d'une antenne, d'une enseigne lumineuse et/ou d'un panneau publicitaire
- l'installation de panneaux solaires
- l'établissement et la modification de clôtures de toute nature le long des voies publiques, ainsi que dans la zone de reculement
- des travaux de déblai et de remblai et la construction de murs de soutènement
- l'aménagement de rues ou de trottoirs privés
- l'aménagement d'une terrasse de restaurant et/ou de café
- l'aménagement d'une surface de vente et/ou surface d'exposition
- les aménagements extérieurs : p.ex. accès, terrasses, murs, clôtures, cours ou similaire
- confectionner une tranchée pour
  - raccordement à la canalisation
  - raccordement au gaz
  - raccordement à l'eau potable
  - raccordement à l'électricité creos
  - raccordement au téléphone
  - raccordement à l'antenne collective

**Spécification (détaillée) de la nature des travaux :**

---

---

---

---

**Situation de l'objet :**

L- \_\_\_\_\_  
rue et no \_\_\_\_\_

Ce terrain figure au cadastre sous le numéro \_\_\_\_\_ section \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_

Avant le commencement des travaux, il est indispensable d'être en possession d'une autorisation de construire en due forme et d'avoir payé les taxes correspondantes, au risque de voir ordonner l'arrêt des travaux.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement des bâtisses de la Ville d'Echternach actuellement en vigueur.

Dans l'attente d'un accueil favorable à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 20\_\_

Signature du demandeur

\_\_\_\_\_

Pour des informations supplémentaires (voir annexe A)

## ANNEXE A

### Les pièces à l'appui d'une demande d'autorisation de bâtir

Les demandes d'autorisation doivent être accompagnées en double exemplaire :

- d'un extrait du plan cadastral (récent) à l'échelle 1/2500 ou 1:500, établie sur la base de données officielles permettant de se faire une idée exacte des limites des terrains et de la situation au point de vue titres de propriété ;
- d'un plan de situation sur extrait cadastral récent à l'échelle de 1/2.500 ou 1/1250 ;
- d'un plan de situation à l'échelle 1/500 ;
- d'un extrait du lotissement comprenant la délimitation exacte du lot concerné ainsi que les surfaces à céder au domaine public, le cas échéant ;
- d'un plan-masse au moins à l'échelle de 1/500, indiquant les courbes de niveau, les remblais et déblais, les écarts entre constructions et par rapport aux limites, les accès et les volumes bâtis ;
- d'un passe-port énergétique
- des plans de construction établis à l'échelle 1/100 ou 1/50

Les plans sont à présenter en double exemplaire pliés sous format DIN A4 et doivent contenir :

- 1) les plans de tous les niveaux, y compris ceux de la cave et des combles, avec indication de la forme du toit; ces plans fourniront les données sur les installations de ventilation, les foyers et les cheminées;
- 2) les coupes longitudinales et transversales indispensables à l'étude du projet de construction, avec indication de la topographie existante du terrain et des modifications qu'il est prévu d'y apporter avec point de repère dans le domaine public p.ex. niveau de la rue = niveau 0.00
- 3) les vues en élévation de toutes les façades, sur lesquelles seront marquées les pentes des voies publiques, les niveaux des cours, ainsi que les façades des constructions attenantes existantes

Les plans indiquent la destination des différents locaux, une numérotation des appartements et des emplacements, les dimensions des surfaces de cours, les hauteurs des façades extérieures et des différents niveaux, le niveau du fond de la cave par rapport à la voie desservante et au réseau d'égouts, l'épaisseur des murs extérieurs ainsi que la hauteur et l'épaisseur des murs de clôture.

Toutes les modifications et extensions de constructions sont à indiquer en couleur rouge sur les plans

Pour des constructions compliquées, des pièces supplémentaires, notamment des coupes, des levés topographiques, un avis géotechnique, des maquettes et perspectives, pourront être exigées par l'administration communale.

Pour les projets de transformation ou d'agrandissement, joindre des photos de la situation existante (facultatif) ;

- la localisation des différents emplacements de stationnement affectés au bâtiment ;
- un certificat de l'architecte inscrit auprès de l'Ordre des Architectes, si le coût de la construction dépasse 6197,34 € hors TVA, au n.i. 100, ou si des dispositions légales ou des règlements communaux prescrivent le recours obligatoire à un architecte ou un ingénieur de construction moyenne 2013  $i=819.17$  ;  $6.197,34 * 8.1917 = 50\,766.75$  € ht ;
- d'une description exacte du mode de construction envisagé et de la destination des bâtiments;
- les formulaires relatifs au règlement grand-ducal du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation avec indication en couleur de l'enveloppe thermique sur les plans de construction (vues en plan et coupe échelle 1/100) ;

### Le cas échéant

- un accord écrit des voisins concernés ;
- une permission de cours d'eau ;

- une permission en vertu de la loi du 29 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, établie par le Ministère de l'Environnement.

**Tous les documents (demande, certificats, plans et attestations ....) sont à introduire sous format papier et sur support informatique (CD - format : pdf)**

**Autres autorisations pouvant être requises :**

- **Travaux à proximité d'une voirie de l'Etat**

Permission de voirie – route de l'Etat

Pour les constructions érigées aux abords d'une route de l'Etat ou d'un chemin repris, une **permission de voirie** est également à solliciter auprès de

L'Administration des Ponts et Chaussées,  
Service régional d'Echternach,  
21, rue de Wasserbillig L-6490 Echternach,  
tél. : 72 03 12, fax. : 72 74 16

Pour les rues suivantes une permission de voirie est nécessaire :

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
| - route et rue de Luxembourg N11;                        | - rue Grégoire Schouppe CR378 ; |
| - Chemin vers Rodenhof CR378 ;                           | - Place du Marché N11           |
| - rue la Montagne (entre Place du Marché et rue du Pont) | - rue du Pont;                  |
| - route de Diekirch N10 ;                                | - rue Ermesinde ;               |
| - rue Maximilien ;                                       | - rue des Remparts CR366 ;      |
| - route de Wasserbillig N10 ;                            | - rue d'Oswweiler CR139         |
| - rue Henri Tudor N11A et N11B                           |                                 |

- **Autorisation pour forages géothermiques**

La demande est à introduire auprès du :

Ministère du Développement durable et des Infrastructures  
Département de l'environnement L-2918 Luxembourg

- **Autorisation pour installation d'auvents, de marquises, d'antennes, d'enseignes lumineuses et de panneaux publicitaires**

Pour l'installation d'auvents, de marquises, d'antennes, d'enseignes lumineuses et de panneaux publicitaires un accord est à demander auprès du Ministère de la Culture, «**Service des Sites et Monuments Nationaux**» sur base :

- de la loi du 18 juillet 1993 concernant la protection des sites et monuments
- du règlement grand-ducal du 04 juin 1983 relatif à la publicité visant l'article 37 et ss. De la loi du 18 juillet 1993 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux

Les demandes sont à envoyer à l'Administration Communale d'Echternach qui transmettra le dossier au Ministère de la Culture au «service des sites et monuments».

- **Autorisation pour travaux à proximité d'un bois, d'un cours d'eau ou d'une zone protégée / constructions et travaux à l'extérieur du périmètre / travaux d'abatage d'arbres**

Pour certains travaux : une autorisation est requise suivant la loi du 29 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

Le **Ministère de l'Environnement** met à disposition un formulaire de demande d'autorisation dans le cadre de la loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

<http://www.environnement.public.lu>

- **Projet d'aménagement particulier (PAP)**

Pour des projets d'aménagements particuliers, un dossier conforme aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain est à présenter au collège échevinal.

Les informations sont à titre indicatif et ne dispensent en aucun cas d'autres autorisations requises.

Pour tout renseignement supplémentaire prière de contacter le Service technique

M. Joël Schmalen	729222-47, adresse e-mail: <a href="mailto:joel.schmalen@echternach.lu">joel.schmalen@echternach.lu</a>
Mme.Véronique Wirtz	729222-41, adresse e-mail: <a href="mailto:veronique.wirtz@echternach.lu">veronique.wirtz@echternach.lu</a>
M. Gilles Dieschbourg	729222-42, adresse e-mail: <a href="mailto:gilles.dieschbourg@echternach.lu">gilles.dieschbourg@echternach.lu</a>
M. Serge Schroeder	729222-43, adresse e-mail: <a href="mailto:serge.schroeder@echternach.lu">serge.schroeder@echternach.lu</a>

**DEMANDE POUR VERIFICATION  
D'IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION**

**Cette demande est à renvoyer à l'Administration Communale de la Ville d'Echternach 7 jours avant le début des travaux de terrassement !**

**Le responsable de la Ville, Monsieur/Madame \_\_\_\_\_ (Tél. Gsm \_\_\_\_\_) vous contactera dans les meilleurs délais pour la fixation d'un rendez-vous sur place !**

Je soussigné(e) (nom – prénom) \_\_\_\_\_  
demeurant à (code postale – localité) \_\_\_\_\_  
rue et numéro \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Vous demande de bien vouloir vérifier l'implantation de ma nouvelle construction :

À entreprendre sur un terrain sis à : (code postale – localité) \_\_\_\_\_  
rue et numéro \_\_\_\_\_  
Numéro et date de l'autorisation de construire \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_

Signature du demandeur:

\_\_\_\_\_